



RETRAITÉS



CONDITIONS

L'adhésion "retraité" est réservée aux **adhérents actifs** à l'**AGBTP** au moment du **départ à la retraite**, ayant **22 ans de cotisation**.



Obligation de régler la cotisation annuelle pour bénéficier des avantages. dernier délai au 28 février pour le versement

Cotisation de **35€ par an**



MONTANT DE L'ALLOCATION RESERVÉE AUX RETRAITÉS

50 € en bon d'achat, sur présentation de la notification de retraite de votre caisse retraite



Le justificatif est à fournir dans les **3 mois à compter du mois de l'événement**

ACTIVITÉS RETRAITÉS : sorties et journées conviviales (galette/ bugnes , bowling, voyage groupé, etc.)

En plus d'autres avantages, de la billetterie et des bons plans disponible sur votre **ESPACE ADHÉRENT**



ACCÈS ESPACE ADHÉRENT - Site internet: agbtp.com

TUTO

ÉTAPE
1

ACCÈS ADHÉRENTS

ÉTAPE
2

ÉTAPE
3

MON COMPTE

ÉTAPE
4

MON PROFIL

ÉTAPE
5

Mon porte documents

De l'étape 3 à l'étape 5 : procédure pour déposer un document.